



## CONSEQUENCES D'UN HEBERGEMENT A TITRE GRACIEUX

Par **JULIE2018**, le **24/10/2018** à **11:15**

Bonjour,

Notre fille habite momentanément chez nous (ses parentes) pendant que son divorce soit terminé (soi-disant).

Elle nous demande de lui signer un formulaire d'hébergement gratuit pour elle et pour son fils pour le recevoir à notre domicile, lorsque le jugement de gade alterne soit définie par le JAF.

Nous allons vendre notre maison d'ici 6 mois, notre fille est contre cette vente, notre question est la suivante :

Nous voulons savoir si à cause de ce formulaire d'hébergement gratuit, notre fille peut nous empêcher de vendre la maison, et si nous aurons besoin de sa signature pour la vendre, car notre domicile deviendrait son domicile principal ?

Merci d'avance,

Par **youris**, le **24/10/2018** à **11:41**

bonjour,

n'étant pas propriétaire de cette maison, votre fille n'a pas le pouvoir de vous interdire de la vendre.

si vous avez peur que votre fille ne vous cause des ennuis, vous pouvez lui refuser de signer ce formulaire d'hébergement gratuit.

en fait, elle veut le beurre et l'argent du beurre.

votre fille devrait vous remercier de l'héberger à titre gratuit.

salutations

Par **JULIE2018**, le **25/10/2018** à **17:25**

Merci beaucoup et bonne journée.